



03/07/2019

Département de la Sarthe

Commune d'Arnage

# Transfert du Chemin du Tertre ; voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine public

Transfert dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique /ch du Tertre

## Sommaire

1. Note de présentation
2. Les textes réglementaires
3. Nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé
4. Plan de situation et extrait cadastral
5. Caractéristiques techniques de l'état d'entretien des voies et espaces communs
6. Etat parcellaire
7. Annexes

## PRESENTATION

---

Le chemin du Tertre d'une longueur de 650 mètres environ est situé à l'extrémité est de la commune, à l'orée de la commune du Mans et de Mulsanne et à proximité du circuit des 24 heures et de ses zones d'activités annexes.

Nous sommes dans une zone périurbaine au sein de l'agglomération mancelle. Le chemin dessert un ensemble d'habitations comportant 24 résidences.

Ce chemin privé est morcelé en 28 parcelles identifiées dont 13 ont fait l'objet d'un bornage.

Considérant le nombre de parcelles et le nombre de propriétaires de la voie, l'entretien de la voirie et des espaces verts attenants sont difficiles à mettre en œuvre. L'accord des parties est nécessaire et peut s'avérer complexe dans la recherche d'une unanimité. En outre, un entretien efficace et régulier de la voie et des bas-côtés, requiert une vision globale, difficile à obtenir dès lors que le nombre d'acteurs est important.

Ainsi, des propriétaires riverains ont sollicité la mairie afin de demander une prise en charge de l'entretien de la voie. Suite à ces différents échanges et après la réalisation de travaux de réfection à la charge des propriétaires riverains, la commune a accepté que cette voie lui soit cédée afin de prendre en charge son entretien.

Les propriétaires connus ne s'opposent pas au passage du public (pas de barrières ni de panneaux d'interdiction de circulation). Des servitudes de passage existent actuellement.

Ce transfert libèrera les propriétaires de toute obligation, mettra fin à toutes les servitudes existantes et transférera à la charge de la collectivité publique la totalité de leur entretien, de leur conservation et de leur aménagement.

## LES TEXTES REGLEMENTAIRES

---

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue par :

Les articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'urbanisme

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

L'article 134-1 et suivants et R 134-1 et suivants du Code de la Relation entre le Public et l'Administration

## NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES

---

Le transfert dans le domaine public communal porte sur le chemin du Tertre entre la RD 139 (circuit des 24 heures) et la RD 140 bis reliant Arnage à Mulsanne.

## Caractéristiques techniques de l'état d'entretien

---

Voirie :

Longueur de la voie : 687 m

Largeur de la voie : 6 m

Nature du revêtement : enrobé

Etat d'entretien : bon

La circulation est à double sens et limitée à 25 km/h (Panneaux réglementaires).

Les plaques de rue existent et les habitations font l'objet d'une numérotation.

Etat d'entretien : bon état

Eclairage public : non

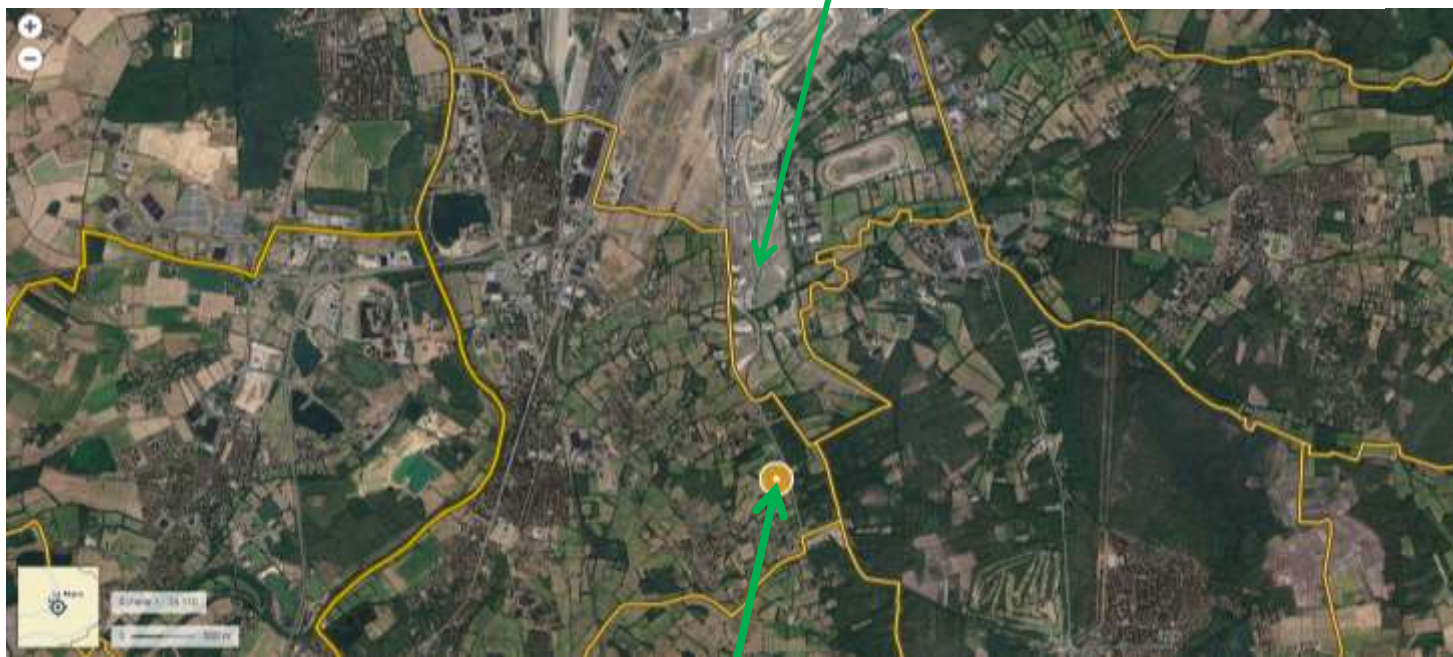
Eau et assainissement : oui. Assainissement non collectif.

Ordures ménagères: passage du camion et collecte en porte à porte.

## PLAN DE SITUATION

---

Le Mans – circuit des 24 Heures



Arnage –ch. du Tertre



6 •

Ch. du Tertre

---

## ETAT PARCELLAIRE et PLANS

Cadastré		surface en m <sup>2</sup>
Section	Numéro	
AV	44	322
AV	260	75
AV	43	788
AV	257	78
AV	259	11
AV	258	11
AV	49	236
AV	52	287
AV	34	293
AV	33	587
AT	161	69
AT	160	74
AT	159	57
AT	157	188
AT	156	73
AT	299	bornage à réaliser
AT	151	bornage à réaliser
AT	150	bornage à réaliser
AT	568	bornage à réaliser
AT	443	bornage à réaliser
		bornage à réaliser
AT	442	bornage à réaliser
		bornage à réaliser
		bornage à réaliser
AT	154	bornage à réaliser
AT	155	bornage à réaliser
AT	153	bornage à réaliser
AT	158	bornage à réaliser
AV	55	bornage à réaliser
AV	54	bornage à réaliser
AV	53	bornage à réaliser